

Le **lundi 07 mars deux mille seize** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 29 février 2016, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Catherine VEROVE, Gertrude LEJOSNE, Messieurs Marc BOUTROY, Louis KALTENBACH, Louis BOUTROY, Frédéric LOKIETEK, Fabien MARTIN, William ALLART, Bruno FLAMENT.

Etaient absents excusés : Monsieur Didier HAMY, Mme CAMPION Marie-Paule
La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal. L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** et

Columbarium (visite de Monsieur RABIN de la marbrerie des 2 Caps)

Monsieur le Maire présente Monsieur RABIN et celui-ci nous a présenté plusieurs qualités de marbre et diverses possibilités d'aménagement d'un columbarium.

Il a été convenu de prévoir un columbarium dans le style de celui de coulogne avec du marbre gris et rosé de qualité française.

Monsieur Rabin doit nous faire parvenir un devis pour l'aménagement global avec 5 urnes et un jardin du souvenir.

La décision finale sera prise à la prochaine réunion.

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 1^{er}/02/2016

Adopté à l'unanimité

Compte administratif 2015

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 avec l'affectation du résultat.

Il est globalement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	351 973.55	473 468.02
Section d'investissement	275 987.13	390 239.16
Report section de fonctionnement		266 828.17
Report section d'investissement	161 631.82	
	TOTAL	1 130 535.35
Report restes à réaliser	72 820.02	
Section de fonctionnement	351 973.55	740 296.19
Section d'investissement	510 438.97	390 239.16
TOTAL CUMULE	862 412.52	1 130 535.35

Avis sur le cahier des charges concernant le profil des eaux de baignade

Conscient, que vu les résultats des analyses des 3 dernières années, la Commune est dans l'obligation de faire réaliser un profil de baignade avec un rendu avant le 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire commente le cahier des charges préparé par la SEMPACO, après discussion l'Assemblée l'approuve à l'unanimité.

Après Monsieur propose de lancer la consultation dès la fin de semaine.

Il demande l'accord de l'Assemblée pour consulter 4 entreprises soit :

- IRH, dont le siège social se trouve à GENNEVILLIERS et dont une agence se situe à ARRAS,
- SAFEGE, dont le siège social se trouve à NANTERRE et dont une agence se situe à AMIENS et LILLE,
- OTEIS, dont le siège social se trouve à PARIS et dont une agence se situe à LILLE,
- HYDROEXPERTISES ainsi qu'un partenaire spécialisé pour la partie hydrodynamique, basé à FACHES THUMESNIL.

Labellisation du chemin de randonnée "Les Hauts de Sangatte"

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est saisi d'une demande de Monsieur le Maire de Sangatte concernant un droit de passage et de balisage.

En effet, dans le but de labelliser le chemin de randonnée pédestre nommé "Les Hauts de Sangatte", il demande l'autorisation de passage et de balisage entre le lieudit "Le croisé des 4 chemins" point A et le route départementale 940 point B comme indiqué sur le plan joint.

Ces points sont situés sur le territoire de la commune d'Escalles.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 03 avril 2006, une autorisation a déjà été accordée.

Après discussion, considérant que cet accord fait partie du développement touristique du site des Caps, à l'unanimité des présents, l'assemblée émet un avis favorable et demande la labellisation de cet itinéraire.